

Paudex, le 1^{er} décembre 2015

USPI INFO n° 23/2015

Economie: le taux hypothécaire de référence reste fixé à 1.75 %

L'Office fédéral du logement a publié ce matin le taux d'intérêt de référence applicable aux contrats de bail. Ce taux est maintenu à 1.75 % par rapport à la dernière publication.

Le taux d'intérêt moyen, valeur au 30 septembre 2015, s'est situé à 1,80 %, contre 1,83 % au trimestre précédent. Le taux d'intérêt de référence déterminant pour les loyers reste donc à 1.75 %, compte tenu des règles de l'arrondi commercial applicables depuis le 1^{er} décembre 2011, selon la décision prise par le Conseil fédéral le 26 octobre 2011 (modification de l'OBLF).

Le taux hypothécaire de référence se maintiendra à ce niveau tant que le taux d'intérêt moyen ne baisse pas en dessous de 1.63 % ou n'augmente pas en dessus de 1.87 %.

Le prochain taux sera communiqué le 1^{er} mars 2016.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

Frédéric Dovat

